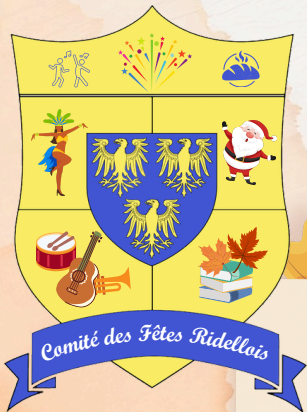




Azay
le Rideau
Touraine Val de l'Indre

VIDE GRENIER *Foire d'Automne*

DIMANCHE 25 OCTOBRE

Centre Ville – Azay le Rideau

Renseignements auprès du

COMITE DES FETES RIDELLOIS (organisateur)



comitedesfetesridellois@gmail.com



07 82 18 64 15



Vide Grenier - Foire D'Automne

BULLETIN D'INSCRIPTION

A retourner avant le 18 Octobre 2026

 Comité des fêtes du Ridellois, Mairie, 2 Place de l'Europe 37190 Azay Le Rideau

 comitedesfetesridellois@gmail.com

 07 82 18 64 15

Exposant Nom - Prénom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____ Email : _____

N° pièce d'identité ou permis de conduire : _____

Délivré le : _____ Par : _____

Véhicule auprès de votre stand : ☐ Oui ☐ Non

- N° immatriculation : _____
- Type de véhicule & dimensions : _____

L'accès se fera uniquement via Cheillé

Installation de 6 h à 8 h 30.

Aucun véhicule ne pourra SORTIR de 9 h à 17 h.

Tarif 2 € le mètre (véhicule compris).

- Minimum de 3 mètres sans véhicule
- Minimum de 5 mètres avec 1 véhicule

Nombre de mètres : _____ x 2 - Soit Total de : _____ €

Date limite de Réception de l'inscription et du paiement : **le 18 Octobre 2026**
(au-delà, l'inscription ne sera pas validée)

Documents à fournir :

- Inscription ci-dessus complétée
- Photocopie recto/verso de la pièce d'identité
- Paiement par chèque libellé à l'ordre du Comité des Fêtes Ridellois

Attestation sur l'honneur :

- Je ne suis pas un commerçant
- Je ne vends que des objets personnels et usagés
- Je n'ai pas participé à 2 autres manifestations de même type au cours de l'année civile.
- Je déclare avoir pris connaissance de la législation en vigueur sur les vide-greniers.

Fait à _____ le ____ / ____ / 2026

Signature obligatoire du demandeur :

"Venez avec votre bonne humeur et votre sourire !"
L'équipe des bénévoles

Afin de répondre à la législation en vigueur en matière de marchés à la brocante et vide greniers soumis à autorisation municipale, les renseignements fournis par les exposants sont consignés dans un cahier paraphé qui sera remis à la préfecture concernée, en vue d'un éventuel contrôle